

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

Arrêté du 8 juin 2026

**portant désignation d'un fonctionnaire chargé de la recherche et de la constatation
d'infractions en application de l'article L. 1451-1, I. 2° du code des transports**

NOR : TRAT2614740A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 8 juin 2026,

Monsieur Aurélien LAPLACE, attaché d'administration de l'État, exerçant les missions de responsable de l'antenne de contrôle des transports de Vierzon au sein du pôle contrôle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Centre-Val de Loire, est désigné pour la recherche et la constatation d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux transports ferroviaire, guidé et routier en application de l'article L. 1451-1, I. 2° du code des transports.